



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Bonnières-sur-Seine

AVIS DE TRANSPORT SUR LES LIEUX Deuxième Constat d'abandon de deux concessions

Le Maire de la commune d'Osmoy (Yvelines),

Informé que, conformément aux articles L.2223-4 et R.2223-12 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Il sera procédé dans le cimetière communal (chemin à Dramard),

Le samedi 31 janvier 2026 à 13h00,

à la seconde constatation contradictoire de l'état d'abandon des concessions perpétuelles situées dans ledit cimetière, décrites ci-après, délivrées par actes datant de plus de 30 ans et dont la dernière inhumation remonte à plus de 10 ans :

1/ **Concession n° 51** (carré H n° 14) délivrée par acte du 22 septembre 1950 à Madame CARLU, en son vivant domiciliée à Osmoy,
Défunts inhumés :

- Monsieur Octave CARLU, inhumé en 1950
- Madame Angèle LAPLACE (née FEUILLET), inhumée en 1993
- Monsieur Achille LAPLACE, inhumé en 1993

2/ **Concession n° 59** (carré H n° 7) délivrée par acte du 30 novembre 1956 à Monsieur René SOYER, en son vivant domicilié à Osmoy,
Défunte inhumée : Madame Camille SOYER (née BLANCHE), inhumée en novembre 1956

En conséquence, il invite les descendants / successeurs des concessionnaires / personne(s) chargée(s) de l'entretien, dont les noms et adresses n'ont pu être déterminés, à assister audit constat ou à se faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à Osmoy,
Le 19 décembre 2025

Le Maire
Jérôme DURAND



B n°129

B n°25

B n°24

Flèche amont de l'égout non drainable

